

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Date de Convocation : 29/04/2026

*Date d'Affichage : 29/04/2026

*Conseillers en exercice : 11

*PRESENTS : 7

*VOTANTS : 7

L'an deux mil vingt six le 7 mai à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Étaient présents : M. BRUN Thierry, Mesdames Monique MORNACCO, Isabelle CORNELOUP et Nadine DAGUENET

Membres nommés : Mesdames Armelle COLLINEAU, Claudine QUERREC et M. Pierre BARRIE.

Absents : Mme Sophie NAUDI-BONNEMAISON, Messieurs Dominique GRANDPIERRE et Yacine NAIMI.

Absente excusée : Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

Délib 1. Décision Modificative Budgétaire n°1

**Le Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de faire une modification budgétaire**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les lignes budgétaires de la façon suivante dépense de fonctionnement :

Suite à une erreur lors du vote du budget :

- Plus 0,07 centimes d'euros à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- Moins 0,07 centimes d'euros à l'article 756 (libéralités reçues).

Écart entre le montant voté et le montant facturé (80 € votés, 84 € facturés) :

- Plus 4 euros à l'article 6451 (cotisation à l'U.R.S.S.A.F.),
- Moins 4 euros à l'article 60623 (alimentation).

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le 23/05/2026**



Fait à Margency, le 7 mai 2026

Le Président

Thierry BRUN

